



Liberté – Égalité – Fraternité
COMMUNE DE SAINT-PORCHAIRE

DÉCISION MUNICIPALE N° 2023/42

EXTRAIT DU REGISTRE

DOMAINE ET PATRIMOINE

Avenant n°2 au bail avec l'État pour un ensemble immobilier destinés à la Brigade territoriale de gendarmerie de Saint-Porchaire situé 1 rue Nationale

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire,

attendu que la Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 1 Rue Nationale,

vu le bail en date du 28 mars 2018 par lequel la Commune a donné à bail à l'État de cet ensemble immobilier composé de locaux de service et techniques, huit logements et deux studios d'hébergements, destinés à la Brigade territoriale de gendarmerie de Saint-Porchaire,

attendu que ce bail a été conclu pour une durée de neuf années à compter du 1er janvier 2018, pour se terminer le 31 décembre 2026, moyennant un loyer initial de 43.114,12 euros, révisable triennalement en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (référence : deuxième trimestre 2017, soit 1664),

vu le projet d'avenant présenté par l'Etat,

vu le budget communal,

DÉCIDE

ACCEPTE l'avenant n° 2 au bail du 28 mars 2018 par lequel la Commune a donné à bail à l'État d'un ensemble immobilier composé de locaux de service et techniques, huit logements et deux studios d'hébergements, destinés à la Brigade territoriale de gendarmerie de Saint-Porchaire, modifiant les dispositions relatives au prix du bail.

DIT qu'à compter du 1er janvier 2024, au a de l'article "PRIX DU BAIL", le montant du loyer annuel est de CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS hors charges (55 000,00 € HC).

DIT que toutes les clauses et conditions du bail en cours en date du 28 mars 2018, qui ne sont pas modifiées par les présentes, demeurent en vigueur.

DIT que la recette en résultant sera constatée au chapitre 75.

Décidé le vingt octobre deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme

Transmise en S/Préfecture,

le **25 OCT. 2023**

Publiée par voie d'affichage,

le **25 OCT. 2023**



Jean-Claude GRENON
Maire